Reportage sur un bar de Sevran interdit aux femmes : France Télévisions parle désormais d'un « bug »

09/02/2018 à 13h03



Des représentants des chaînes de télévision ont été auditionnés par les membres de la mission sur les quartiers prioritaires de la ville.

Plus d'un an après la diffusion d'un reportage du journal télévisé de France 2 sur le Jockey Club, un bar PMU de Sevran (Seine-Saint-Denis) prétendument interdit aux femmes, un responsable de France télévision reconnaît une erreur, évoque un « bug ».
Entendu, le 29 janvier, dans le cadre de la mission confiée à l'ancien ministre de la ville Jean-Louis Borloo sur les quartiers prioritaires de la ville, Hervé Brusini, directeur chargé du numérique et de la diversité à France Télévisions, a fait cet aveu.

Il est revenu sur le reportage diffusé le 7 décembre 2016, titré Lieux publics : quand les femmes sont indésirables, rapporte le Bondy Blog. Dans une séquence du reportage, tourné

en caméra cachée par Nadia Remadna et Aziza Sayah, deux militantes de la Brigade des mères, les clients du bar, des hommes, leur enjoignent de « patienter dehors », tandis qu'un autre leur lance : « Dans ce café, y a pas de mixité. (…) C'est comme au bled. »

« Il y a eu un bug, oui, et un problème qui s'est manifestement posé avec ce reportage. » Contacté par le Bondy Blog, Hervé Brusini a confirmé ses propos, sans s'avancer davantage : « Comment analyser ce bug ? Ça, je ne sais pas ? Je ne suis pas mandaté pour en parler. »

Hervé Brusini et Marie-Anne Bernard, directrice de la responsabilité sociale et environnementale à France Télévisions, représentaient le groupe public de l'audiovisuel, et des responsables de TF1, de BFMTV et de Radio France étaient auditionnés, le 29 janvier, par un groupe de travail sur l'« image des quartiers ». Ils répondaient à des questions sur la manière dont leurs rédactions présentent la réalité dans les quartiers populaires et sur les difficultés qu'ils rencontrent pour mener à bien ce travail. (…)

Le 16 mars 2017, France Télévision écrivait dans un communiqué que « les règles de déontologie journalistiques [avaie]nt été respectées pour ce reportage ». Saisi par des téléspectateurs et par un sénateur, le Conseil supérieur de l'audiovisuel avait déclaré, le 31 juillet 2017, n'avoir « pas relevé de manquement de la chaîne ».

Selon le Bondy Blog, Amar Salhi, le propriétaire du bar, a porté plainte pour diffamation contre France Télévisions pour diffamation.

(…)

www.lemonde.fr